

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Port du masque chirurgical obligatoire dans les installations du CISSS de la Gaspésie

Gaspé, le lundi 13 juillet 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie souhaite informer la population que dorénavant le port du masque de protection (chirurgical) est obligatoire pour tous les usagers se présentant dans tous les points de service du CISSS de la Gaspésie. L'implantation de cette nouvelle directive se fait dans un souci de prévention et de contrôle des infections compte tenu du contexte actuel.

Pour les usagers n'en ayant pas, un masque de protection leur sera remis au poste de contrôle dans les différents points de service par nos agents de repérage.

Rappelons que les personnes qui présentent un des symptômes ci-dessous sont invitées à appeler au 1 877 644-4545 avant de se présenter dans une des installations :

- Toux;
- Fièvre;
- Maux de gorge;
- Difficultés respiratoires;
- Maux de tête;
- Faiblesse généralisée;
- Douleur musculaire;
- Diarrhée;
- Perte soudaine d'odorat et de perte du goût.

En situation d'urgence, les personnes doivent composer le 911.

- 30 -

Source :

Catherine Blouin

Agente d'information - DQEPE

CISSS de la Gaspésie

Tél. : 418 392-9432

catherine.blouin.ciSSsgaspesie@sSSS.gouv.qc.ca